Ville de | Kêr DOUARNENEZ

Dossier de demande d'autorisation (DDAE)
Etude d'impact (EIE)
pour le réaménagement du chemin du Treiz
avec conception d'un double ouvrage perré et estacade

PJ-4 : Justification de la maîtrise foncière

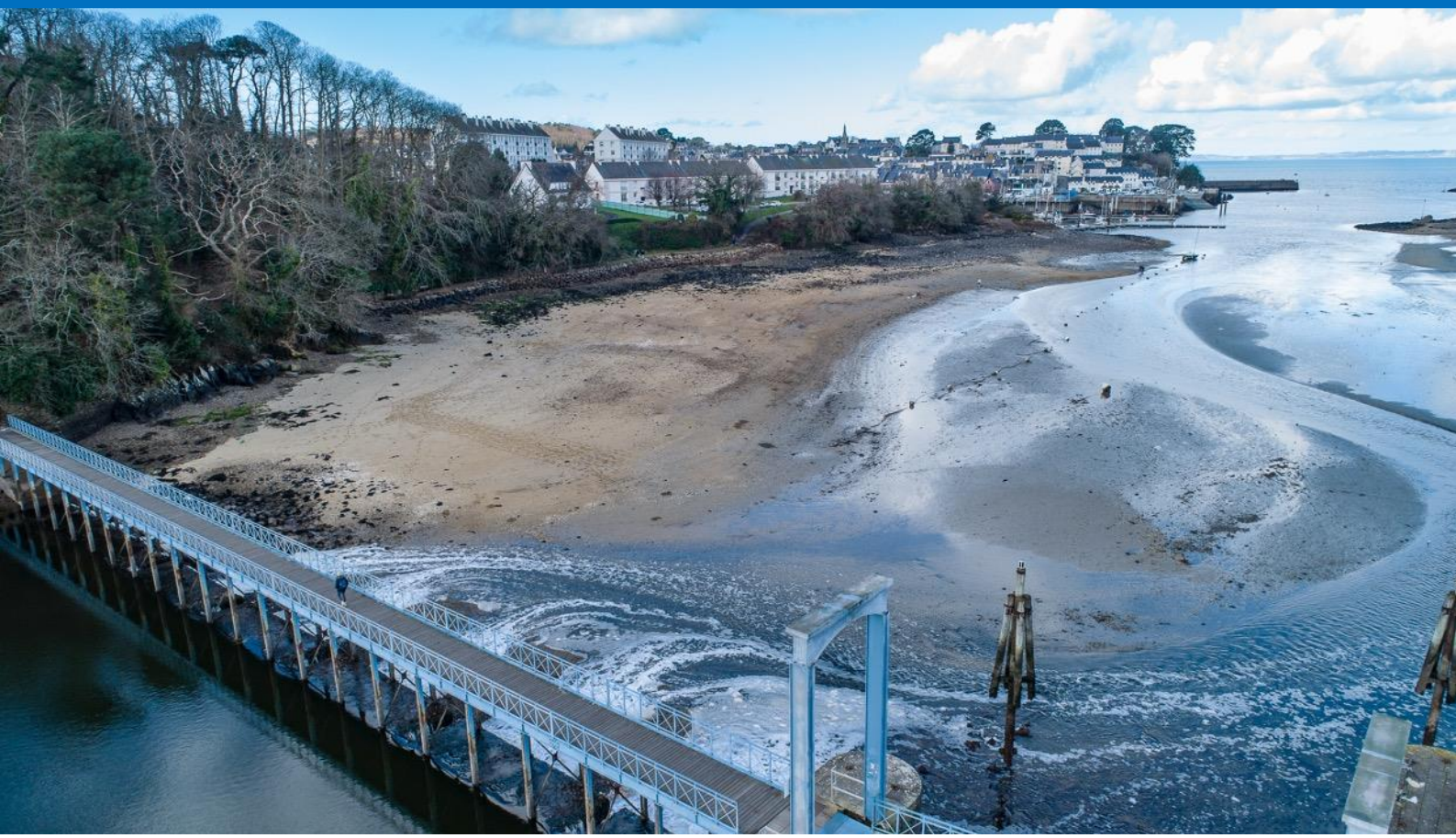

Terre Bleue Gaïa

Atelier Confluence Architecture

A-MAR PAYSAGE ET URBANISME

BI INGENIERIE

BMd engineering

MOE 2023-345 du 27 novembre 2023

Le projet prend place en majeur parti sur le domaine public maritime (et donc dans la concession du port), et ponctuellement, au niveau de la rampe de Kermabon et la tête de la cale sur la parcelle BN 128, qui appartient à la Ville. De surcroit, pour la partie sur le DPM, celle-ci est intégralement dans la concession du port (Cf carte, ci-après).

Figure 1 : Limite de la concession du port de plaisance de Tréboul et du Port Rhu (source Mairie)

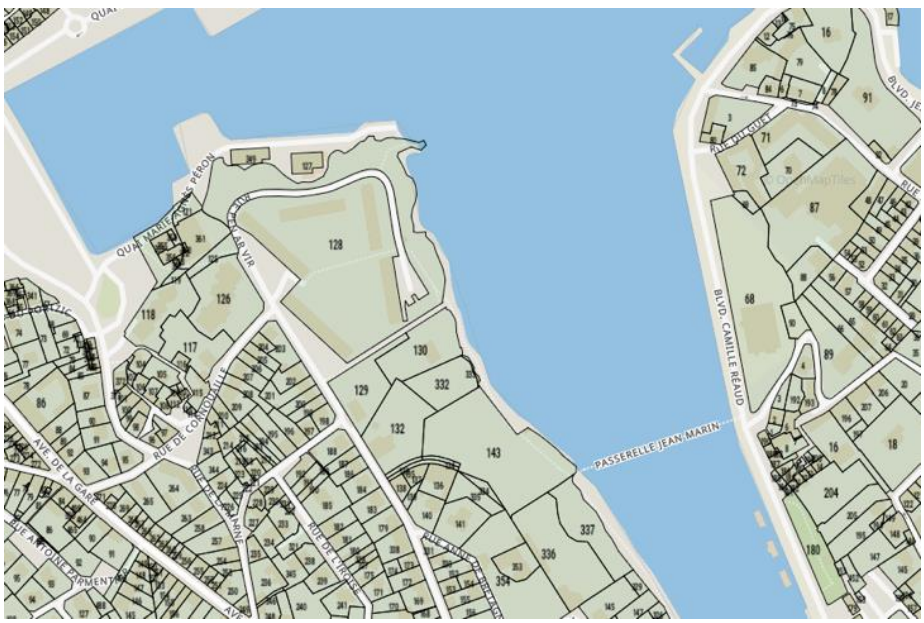

Figure 2 : Extrait du cadastre (source France cadastre)

Le site qui est sur le DPM est intégralement dans la concession communale du port de Plaisance de Tréboul et du Port Rhu, ou sur le domaine public terrestre de la ville. Il n'y a donc pas de demande de concession à faire.

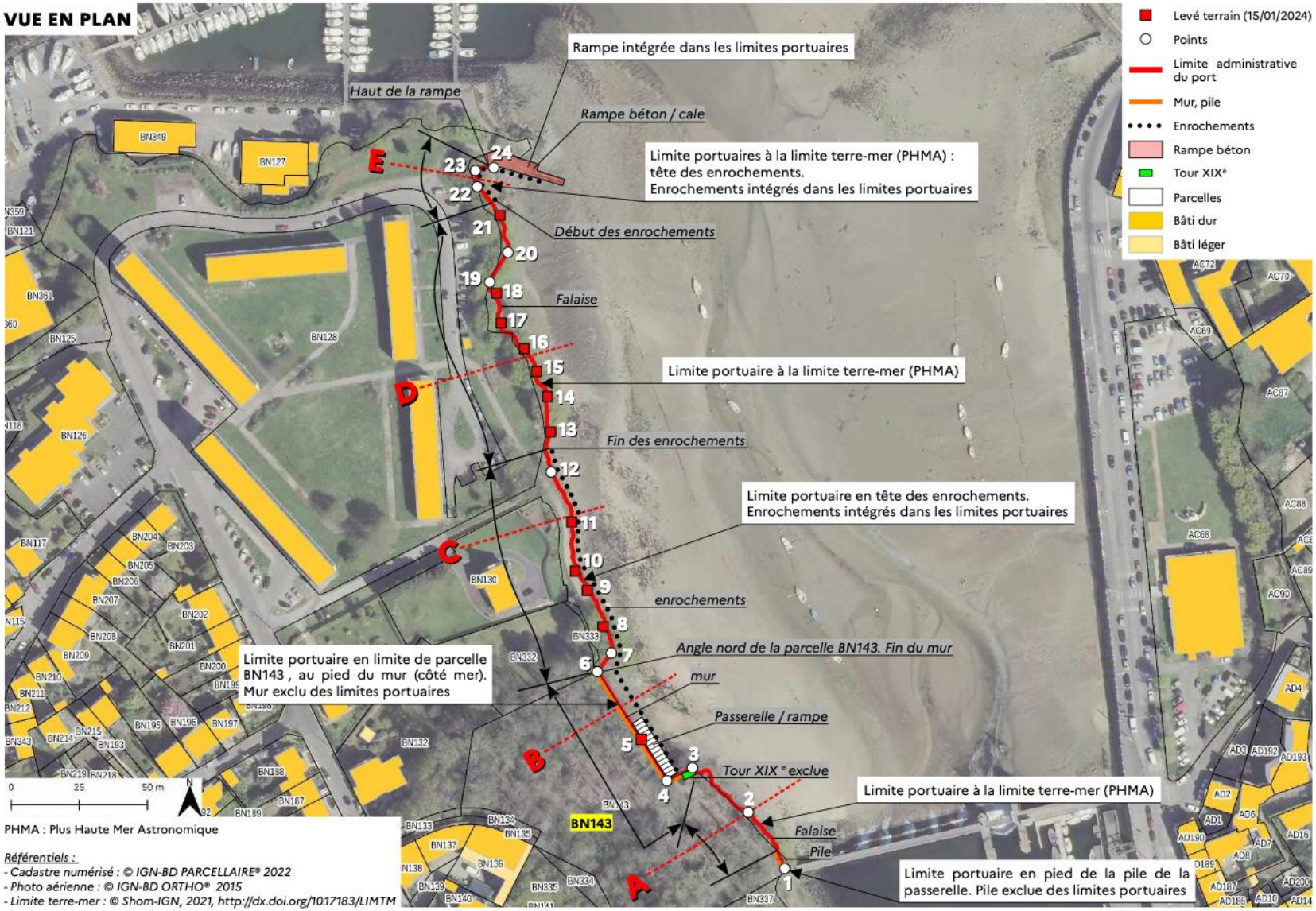

Figure 3 : Limite de domanialité (Sources : PLU et DDTM)